

# Formulaire de demande d'organisation d'une manifestation

Sports de Traineau, ski/VTT-jöring et canicross et disciplines assimilées

Cette demande concerne tous les organisateurs de manifestations de Sport de Traîneau, ski/VTT-jöring, canicross et disciplines assimilées affiliés ou non à la fédération délégataire (FFST)

**Elle doit être faite sur ce formulaire et envoyée au moins 3 mois avant la manifestation, 4 mois avant si elle se déroule sur plusieurs départements par mail au secrétariat général de la fédération à [ffstcalendrier@gmail.com](mailto:ffstcalendrier@gmail.com) (copie [ffstsecretaire@gmail.com](mailto:ffstsecretaire@gmail.com) )**

Une copie sera adressée aux ligues régionales sur lesquelles se déroulent la manifestation.

À défaut de réponse sous délai de 30 jours à réception, cette autorisation est réputée accordée.

Cet accord tacite ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements.

Les clubs affiliés FFST doivent suivre la réglementation de la FFST **ainsi que les RTS spéciales Covid**, les clubs non affiliés doivent suivre à minima les Règles Techniques de Sécurité RTS **et les RTS spécial Covid**.

### **Article R331-9-1**

Toute personne souhaitant organiser une manifestation soumise à autorisation doit recueillir l'avis de la fédération délégataire concernée. Celle-ci rend un avis motivé au regard des Règles Technique et de Sécurité mentionnée à l'article R331-7.

Cet avis est communiqué par tout moyen à l'organisateur et au préfet de chacun des départements traversés par la manifestation.

Il est réputé rendu dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande à la fédération. Un arrêté du Ministre chargé des Sports détermine les modalités de publications de cet avis.

### **Article R331-7**

Dans les disciplines pour lesquelles elles ont obtenu délégation, les fédérations délégataires édictent les règles techniques et de sécurité applicables aux manifestations mentionnées à l'article R 331-6.

Le règlement particulier des manifestations soumises à autorisation ou déclaration respecte ces règles techniques et de sécurité.

### **Article R331-6**

Les manifestations sportives qui constituent des épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage et qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique sont soumises à autorisation.

Les manifestations sportives qui se déroulent dans un le respect du code de la route et qui n'imposent à leur participants qu'un ou plusieurs points de rassemblements ou de contrôle, à l'exclusion d'un horaire fixé à l'avance et de tout classement en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée soit d'une moyenne imposée, sur une partie quelconque du parcours, ne sont pas soumises à l'autorisation prévue à l'alinéa précédent.

Sont toutefois soumises à déclaration, les manifestations sportives visées au précédent alinéa prévoyant la circulation groupée en un point déterminé de la voie publique ou de ses dépendances, de plus de 75 piétons, de plus de 50 cycles ou autre véhicules ou engins non motorisés et de plus de 25 chevaux ou autres animaux

## DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation:

Date(s) de la manifestation:

Date de report possible:

Lieu(x) de la manifestation:

Règlement de course:

FFST

Autre

Nom du Directeur de Course:

Ou Nom, prénom, N°de tel. et N° de carte d'identité de la personne garante des RTS:

Caractéristique du parcours : (snowland, dryland, bois, prairie, revêtement de sol...)

Distance des différents/dénivelé des parcours:

Type de départ :

Individuel

en ligne

poursuite

Fédération Française des Sports de Traineau, de SKI/VTT-Jöring et de Canicross  
Délégation Ministérielle Jeunesse et Sport, Membre CNOSF  
Affiliée à l'International Fédération of Sleddog Sports, à l'European Sled Dog Racing Association,  
et à la World Sleddog Association

Siège Social : Les Grands Rigauds  
26270 MIRMANDE

## Disciplines courues:

Randonnée

Canitrail

Court

Long

Compétition terre

Canicross

DR4

Combiné

Bikejöring

DR4J

Relais

1chien  2chiens

Trotinette

DR6

1chien  2Chiens

DR8

Compétition neige

Traineau

Sprint

SP2

SP4

SP6

SP8

SPU

Moyenne distance

MID 6

MID12

Longue distance

LD8

LD12

Skijöring

1chien

2chiens

Mid Distance

Pulka

1 chien

1-4 chien

Mid Distance

Combiné

Relais

Fédération Française des Sports de Traineau, de SKI/VTT-Jöring et de Canicross

Délégation Ministérielle Jeunesse et Sport, Membre CNOSF

Affiliée à l'International Fédération of Sleddog Sports, à l'European Sled Dog Racing Association,  
et à la World Sleddog Association

Siège Social : Les Grands Rigauds

26270 MIRMANDE

# LE CLUB ORGANISATEUR

Fédération à laquelle le club est affilié:

Club organisateur: (forme juridique):

- Nom du Club:
- Club FFST N°:
- Association loi 1901 N°
- Autre:

Adresse du siège social:

Nom du responsable:



@:

Souhaite postuler pour être support Championnat de France

## DOCUMENTS A JOINDRE

- Formulaire de demande d'organisation de manifestation.
- Plan détaillé des parcours.
- Copie de l'attestation d'assurance pour la manifestation uniquement pour les clubs hors FFST.
- Copie du règlement de l'épreuve:
  - Pour les clubs FFST, c'est le règlement FFST qui sera appliqué
  - Pour les clubs FSLC, FFPTC, CNEAC, il s'agit du règlement de votre fédération.
  - Pour tous, ce règlement doit respecter les RTS et les RTS spéciales Covid.

Fait le.....à..... Signature.....

Fédération Française des Sports de Traineau, de SKI/VTT-Jöring et de Canicross

Délégation Ministérielle Jeunesse et Sport, Membre CNOSF

Affiliée à l'International Fédération of Sleddog Sports, à l'European Sled Dog Racing Association,  
et à la World Sleddog Association

Siège Social : Les Grands Rigauds

26270 MIRMANDE